



04.06.2003 - 15:38 Uhr

PD: Le Parlement fait des économies chez lui

(ots) - La Délégation administrative a arrêté le budget des Chambres fédérales pour l'année 2004. Au vu de la situation tendue des finances fédérales, la Délégation administrative a décidé de prendre des mesures d'économies drastiques au Parlement également. Le projet budgétaire initial de quelque 76 millions de francs se voit ainsi réduire de 2,4 millions de francs. C'est surtout au niveau du revenu moyen des parlementaires qu'une réduction de 5% est décidée.

Les mesures d'économie affecteront d'une part le Parlement lui-même. Sont visées tout particulièrement les indemnités annuelles versées aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats. La Délégation administrative propose aux Chambres de réduire de 5% - soit de 3000 francs - le revenu annuel imposable moyen versé au titre de l'activité parlementaire, revenu dont le total actuel est d'environ 60 000 francs. La coupe doit seffectuer sur le montant annuel accordé aux députés pour la préparation de leur travail parlementaire. Les économies ainsi réalisées devraient se chiffrer à quelque 750 000 francs par an. La mise en œuvre de cette mesure suppose cependant une adaptation de la loi. Une économie supplémentaire de 840 000 francs doit encore être réalisée grâce à l'annulation de sessions spéciales du Conseil des Etats, à la réduction du nombre de jours de sessions spéciales du Conseil national et à un aménagement plus rationnel des travaux des commissions et des sous-commissions. D'autre part, des économies sont prévues dans les Services du Parlement. Certaines tâches qui ont déjà été décidées ne seront pas réalisées, ce qui permettra un abandon de 2,5 postes. De plus, quelque 300 000 francs seront économisés notamment dans le secteur de l'informatique et d'Internet. En arrêtant ces mesures, la Délégation administrative entend indiquer que le Parlement est également disposé à apporter une contribution aux efforts d'économie qui touchent toute l'administration fédérale.

Berne, Le 4 juin 2003 Services du Parlement

Renseignements:

Yves Christen, président du Conseil national, disponible pendant la session

Hanspeter Gerschwiler, secrétaire général adjoint, Services du Parlement, tél. 031 322 97 52

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100463737> abgerufen werden.